

## Règlement du concours

### Stockholm Junior Water Prize

#### Table des matières

REGLEMENT DU CONCOURS	1
STOCKHOLM JUNIOR WATER PRIZE	1
ARTICLE 1 : PRESENTATION DU CONCOURS	2
ARTICLE 2 : PARTICIPANTS	2
ARTICLE 3 : ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE DES PROJETS	2
ARTICLE 4 : CALENDRIER	3
ARTICLE 5 : PRIX	3
ARTICLE 6 : COMPOSITION DES JURYS NATIONAL ET INTERNATIONAL	4
ARTICLE 8 : ENGAGEMENT DES CANDIDATS SUR LEUR PARTICIPATION A LA FINALE INTERNATIONALE	5
ARTICLE 9 : FINALE INTERNATIONALE	5
ARTICLE 10 : DROITS	6
ARTICLE 11 : ANNULATION DU CONCOURS	6
ANNEXE	7
CRITERES DES JURYS ACADEMIQUES, NATIONAL ET INTERNATIONAL	7

## Article 1 : Présentation du concours

Le **Stockholm Junior Water Prize** (SJWP) est un **prix scientifique international** (incluant les sciences sociales et humaines) destiné aux lycéens de 15 à 20 ans, qui porte sur les enjeux de la préservation, de l'utilisation et du partage de l'eau. Le projet peut traiter les sciences dures, humaines ou sociales. Des jeunes de 34 pays participent chaque année à ce concours prestigieux.

La Sélection française du SJWP est organisée depuis plus de 10 ans par Teragir, sous mandat du Stockholm International Water Institute (SIWI). Elle a pour vocation d'identifier chaque année le meilleur projet sur le territoire français, en vue de sa participation à la finale internationale à Stockholm.

Les inscriptions s'effectuent via le lien suivant : <http://www.juniorwaterprize.fr/je-minscris/>

## Article 2 : Participants

Les participants doivent **être âgés de plus de 15 ans et de moins de 21 ans à la date de dépôt du dossier.**

Le concours est ouvert aux lycéens résidant habituellement en France, **inscrits dans l'enseignement secondaire** (lycée général, professionnel, agricole, technologique).

**Les étudiants inscrits à l'université, même âgés de moins de 21 ans, ne peuvent pas participer au concours.**

Est désigné comme « mandataire » celui qui dépose le dossier et signe le formulaire de candidature. Cette personne doit avoir entre 15 et 21 ans et agit alors au nom du groupe.

Un « adulte référent » peut également être désigné (obligatoire si le mandataire est mineur).

## Article 3 : Accompagnement scientifique des projets

Les jeunes disposent d'une aide pour réaliser leur projet : un accompagnement personnalisé par Teragir, qui coordonne le programme en France (conseils, suivi du projet etc.)

Les porteurs de projets sont invités à identifier des scientifiques, experts ou étudiants qui les accompagnent et les conseillent tout au long de leur projet.

Cet accompagnement peut être sollicité (pour 2 ans maximum) auprès de Teragir, qui s'efforcera alors d'organiser une mise en relation avec un scientifique ou des étudiants.

## Article 4 : Calendrier

<b>Concours national</b>	
Date limite d'inscription	décembre
<b>Date limite de dépôt des dossiers</b>	avril
Jury de la Sélection française du SJWP	début Mai
Cérémonie nationale de remise des prix à l'Ambassade de Suède	Fin mai/début juin
Préparation des finalistes pour la compétition internationale :	De mai à août
Perfectionnement du projet, traduction du mémoire en anglais	Début mai à mi juin
Soumission du projet au Jury international	mi juin
Elaboration du poster de présentation	De mai à début juillet
Cérémonie locale pour l'équipe finaliste	mi juin
Finale lors de la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm	5 jours à Stockholm fin août/début septembre

## Article 5 : Prix

Le Jury national remet jusqu'à 3 prix :

- Un Prix « Sélection française du Stockholm Junior Water Prize », doté de 1 000 euros, continuera d'être remis à l'équipe qui participera à la finale internationale à Stockholm
- Un Prix « TPE » de 500 euros, remis dès l'édition 2018, récompensera le meilleur projet réalisé dans le cadre des Travaux Pratiques Encadrés.
- Un Prix « Coopération et solidarité internationale » de 500 euros sera remis à un projet qui répond autant à des enjeux de développement que de développement durable, en ouverture sur l'international.

Le Jury national désigne le projet qui représentera la France lors de la finale internationale à Stockholm pour tenter de remporter le **prix de 15 000 dollars** remis par la Princesse Victoria de Suède.

Les prix sont remis sous forme de chèques cadeaux aux jeunes lauréats : le montant est divisé en autant de jeunes qui constituent le groupe lauréat. Si l'enseignant envisage que tout ou partie du Prix, s'il est remporté, soit attribué à l'établissement, il est invité à en informer les élèves dès leur inscription.

Le Jury national peut décider de ne pas attribuer un ou plusieurs des 3 prix s'il estime que le niveau des projets présentés n'est pas suffisant. Les décisions du Jury ne peuvent pas faire l'objet d'un appel.

Les lauréats de chaque prix sont avisés rapidement après le Jury et s'engagent à se préparer à présenter **dans les meilleures conditions** leur travail lors de la **cérémonie de remise de prix à Paris**, où sont officiellement proclamés les résultats en présence notamment des membres du Jury, des partenaires du programme et de journalistes.

Le Jury se réserve la possibilité de confirmer le choix de l'équipe qui représentera la France à Stockholm après un entretien avec les porteurs de projet lors de la cérémonie.

## Article 6 : Composition des Jurys national et international

Les Jurys national et académique sont composés de professionnels du monde de l'eau et du développement durable, notamment des scientifiques et des représentants des principales institutions du secteur. Ils statuent sur dossier.

Le Jury international est composé de 7 membres. Il statue en auditionnant **en anglais** les candidats, après avoir préalablement étudié leurs dossiers.

## Article 7 : Critères et attentes des Jurys national et international

### Travail attendu sur la forme :

Les participants doivent soumettre leur projet sous la forme :

- d'un **dossier écrit de 20 pages maximum**, annexes comprises
- Indiquant :
  - o les noms/prénoms des participants
  - o Le nom de l'établissement
  - o Le titre du projet
  - o Un sommaire
- **au format PDF d'un poids de 2 Mo maximum**

### Travail attendu sur le fond :

Les critères qui seront pris en considération par les Jurys pour désigner les lauréats et l'équipe qui représentera la France à Stockholm sont détaillés en annexe, merci de les lire attentivement.

Il s'agit essentiellement de :

- la pertinence globale du projet au regard de l'intérêt scientifique qu'il présente et de son importance pour l'environnement et la société,
- la créativité du projet, son caractère innovant,
- une méthodologie rigoureuse.

Les finalistes internationaux sont tenus de traduire leur dossier en anglais et doivent être en capacité de **présenter leur projet et de répondre aux questions du Jury en anglais.**

## Article 8 : Engagement des candidats sur leur participation à la finale internationale

Les candidats participant au concours s'engagent à être disponibles pour la finale internationale à Stockholm (fin août/début septembre) s'ils sont sélectionnés par le Jury. S'ils ne peuvent se rendre disponibles, ils doivent en informer Teragir lors du dépôt de leur projet.

Le fait de ne pas être disponibles pour participer à la finale internationale n'aura pas d'incidence sur la possibilité de remporter un prix national ou académique. En revanche et logiquement, les candidats indisponibles ne pourront pas être sélectionnés pour représenter la France à Stockholm.

**IMPORTANT :** L'équipe désignée comme finaliste s'engage à travailler en lien avec nos partenaires scientifiques et techniques entre mai et août, pour préparer sa participation à la finale internationale, notamment pour conformer son projet aux attentes du Jury international avant son dépôt mi juin.

La capacité des candidats à répondre aux questions du Jury international en anglais devra aussi faire l'objet d'une attention particulière.

## Article 9 : Finale internationale

La finale internationale se déroule pendant la Semaine Mondiale de l'Eau, qui a traditionnellement lieu fin août/début septembre à Stockholm.

**2 candidats au maximum peuvent partir à Stockholm pour présenter le projet au Jury international et prendre part à la semaine organisée par le SIWI.**

Les frais de déplacement, d'hébergement, de nourriture, et de transport sur place de ces 2 candidats sont assurés par les organisateurs (Teragir et SIWI), du départ d'un aéroport français au retour à cet aéroport.

Pendant la finale, les candidats de chaque pays disposent d'un stand composé de posters présentant leur projet et de l'éventuel matériel de démonstration qu'ils auront apporté à Stockholm. Ces stands sont dans l'enceinte de la Semaine mondiale de l'eau et permettent donc aux jeunes d'exposer leur projet aux autres candidats et aux visiteurs.

Les posters présentant le projet français aux membres du Jury international sont obligatoirement réalisés par les finalistes, avec l'aide de l'équipe du SJWP. Teragir fera appel, si besoin et à ses frais, aux services d'un graphiste et prendra également en charge le coût de l'impression des posters.

## Article 10 : Droits

Les lauréats des prix français acceptent l'utilisation du contenu de leur projet, de leur nom et/ou de leur image aux fins de communication et de promotion du SJWP et de la Sélection française du Prix. Le dossier sélectionné en France pour la finale internationale est réputé être utilisable dans son intégralité par l'organisateur (SIWI) afin d'assurer la communication internationale du SJWP.

Les documents remis ne seront pas retournés. Les candidats sont donc invités à conserver leurs originaux.

## Article 11 : Annulation du concours

Teragir, organisateur de la Sélection française, se réserve le droit d'ajourner ou d'annuler tout ou partie de la sélection en cas de force majeure et notamment en cas d'insuffisance de la qualité ou du nombre des dossiers, de défaillance des partenaires financeurs, de défaut de l'organisateur international.

## Annexe

### Critères des Jurys académiques, national et international

Les critères à respecter :

#### **Sujet de développement durable**

- Le projet traite-t-il un enjeu important relatif à l'eau ?
- Contribue-t-il à l'amélioration de la qualité de l'environnement/de vie de la population ?
- Intègre-t-il des problématiques sociétales et environnementales ?
- Le projet est-il vulgarisé pour sensibiliser le grand public ?

#### **Démarche scientifique**

- La problématique de départ est-elle bien définie et délimitée ?
- Le projet est-il scientifiquement pertinent ?
- Est-il en lien avec l'actualité de la recherche fondamentale ou appliquée ?
- Quelles sont les sources d'informations sur lesquelles le projet se base ?

#### **Innovation**

- Le sujet apporte-t-il des solutions innovantes ?
- Les résultats obtenus peuvent-ils avoir une application concrète ?
- Le sujet prend-il en compte la recherche en cours dans le domaine étudié ?